

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 3 février 2014, à 20 h.

Présences :

M<sup>mes</sup> Louisa Gobeil  
Carolle Hamel

MM Marcel Caron  
Gino Cameron  
Fernand Filion  
Allan Fortier

Absences :

M<sup>me</sup> Sylvie Hénault-Marcil

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Jennifer Boudreau, technicienne comptable / directrice générale par intérim et Madame Marthe Robineau, secrétaire / agente de bureau.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Madame Jennifer Boudreau agit à titre de secrétaire d'assemblée.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 026-14**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion appuyé par la conseillère Louisa Gobeil, et unanimement résolu ;

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Le point 2.1 *Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2013* ; sera supprimé parce que non pertinent;
- Le point 5.12 *Appui au projet d'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité*; sera ajouté à l'ordre du jour;
- Le point 10.4 *Autorisation d'achat d'un système de protection d'incendie Safety First pour le restaurant de l'aréna* ; sera ajouté à l'ordre du jour;
- Le point 12.2 *Autorisation de signature pour les documents de convention réseaux de distribution aériens / promoteur* ; sera ajouté à l'ordre du jour;
- Le point 12.4.1 *Présentation du projet de règlement n° 278 concernant le contrôle des animaux* ; aurait dû se lire : **12.4.1 Présentation du projet de règlement n° 278 concernant le contrôle des animaux domestiques**;
- Le varia demeure ouvert.

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation de procès-verbaux;
  - 2.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2014;
3. Dépôt de rapports et de documents ;
  - 3.1. MAMROT – Avis de dépôt d'une somme d'argent concernant le *Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ*;
  - 3.2. MDDEP – Avis de dépôt d'une somme d'argent concernant le *Programme Climat municipalités*;
  - 3.3. LVM INC – Rapport final de contrôle qualitatif pour les travaux de 2013, réalisés par Construction YSYS pour le prolongement de la 2 e et 3 e Rue Est;
4. Dépôt de la correspondance;
  - 4.1. MRC – Élection de M. Jaclin Bégin en tant que nouveau préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest;
  - 4.2. FQM – Élection de Messieurs Jaclin Bégin et Arnaud Warolin en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités;
  - 4.3. MRC – Lettre de remerciement de M. Jaclin Bégin pour l'appui que la municipalité lui a apporté;
5. Demandes et autorisations :
  - 5.1. Demande antérieure d'appui financier à Lac-Mégantic en solidarité à la tragédie du 6 juillet 2013;
  - 5.2. Demande antérieure d'appui financier de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
  - 5.3. Demande antérieure d'appui financier de Liaison-Justice;
  - 5.4. Demande antérieure d'appui financier du Comité jeunesse MRC Abitibi-Ouest;
  - 5.5. Demande antérieure d'appui financier de la Fondation Docteur Jacques Paradis;
  - 5.6. Demande antérieure d'appui financier de Carrefour Jeunesse Emploi pour Place aux jeunes;
  - 5.7. Demande antérieure d'appui financier de la Société d'histoire et du Patrimoine de La Sarre;
  - 5.8. Demande du Club de Patinage Artistique de La Sarre pour une commandite dans le cadre de leur 40<sup>e</sup> anniversaire;
  - 5.9. Demande de renouvellement d'adhésion au Club Nautique et nomination d'un représentant pour la municipalité;
  - 5.10. Demande de permis de sollicitation de La Fondation canadienne du rein, afin de faire du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité;
  - 5.11. Demande d'appui de la CRÉ au projet de développement d'un

- centre de radiothérapie en Abitibi-Témiscamingue;
- 5.12. Appui au projet d'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité;
  6. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
  7. Rapport des membres du conseil;
  8. Parole au public;
  9. Sécurité incendie;
    - 9.1. Autorisation d'achat d'appareils respiratoires pour les pompiers;
  10. Loisirs et culture;
    - 10.1. Demande antérieure d'appui financier du Club Les Montagnards;
    - 10.2. Demande des Loisirs de Palmarolle Inc., pour utiliser le circuit routier pour l'activité « *Go Les Jambes* »;
    - 10.3. Demande d'approbation des Loisirs de Palmarolle Inc., pour l'aménagement d'une chambre des joueurs vétérans à l'aréna;
    - 10.4. Autorisation d'achat d'un système de protection d'incendie Safety First pour le restaurant de l'aréna;
  11. Urbanisme;
    - 11.1. Demande de réitération de l'offre d'achat des trois terrains de la route 393 ainsi qu'une modification du délai de construction;
  12. Dossier administratif;
    - 12.1. Nomination d'un (e) directeur (trice) général (e) par intérim;
    - 12.2. Autorisation de signature pour les documents de convention réseaux de distribution aériens / promoteur;
    - 12.3. Employé;
      - 12.3.1. Demande d'un employé pour emprunter une remorque de la municipalité;
      - 12.3.2. Autorisation d'embauche d'un employé à temps partiel en urbanisme, conjointement avec la municipalité de Gallichan;
    - 12.4. Avis de motion et adoption de règlement;
      - 12.4.1. Présentation du projet de règlement n° 278 concernant le contrôle des animaux domestiques;
  13. Varia ;
  14. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 027-14**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014**

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2014 présenté par la secrétaire / agente de bureau, soit accepté avec les modifications suivantes :

- À l’approbation du procès-verbal du 11 novembre 2013, lors de la séance du 2 décembre 2013, des corrections devant être apportées avaient été omises :
  - À la résolution 297-13, le premier paragraphe aurait dû se lire ainsi : « *Que le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2013 présenté par le directeur général soit accepté, malgré la dissidence de la conseillère Carolle Hamel sur le texte de la résolution numéro 267-13 avec la correction des erreurs de frappe et des fautes d’orthographe identifiées, ainsi qu’avec les modifications suivantes : ...* »
  - Que la note Report de l’installation d’une clôture d’entreposage au printemps 2014 pour un commerçant, les mots ... « également à l’emploi de Les Murs Cameron » devaient être supprimés.
- Que le texte de la Résolution 306-13 – OMH – Prévisions budgétaires 2014, soit remplacé par : « *Que le conseil municipal de Palmarolle adopte la révision budgétaire 2013 de l’OMH daté du 23 novembre 2013, pour lesquels la participation révisée de la municipalité est de quatre mille cinq cent cinquante-six dollars (4 556 \$).* »

Celles-ci seront donc corrigées.

## **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

MAMROT – Avis de dépôt d’une somme d’argent concernant le Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ, conformément à l’Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, au montant de soixante-quatorze mille cinq cent vingt dollars (74 520 \$) représentant une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l’année 2013;

MDDEFP – Avis de dépôt d’une somme d’argent concernant le Programme Climat municipalités, pour un deuxième versement, faisant ainsi suite à la convention d’aide financière pour soutenir notre participation au programme, pour une somme de quatorze mille sept cent cinquante dollars (14 750 \$) ;

LVM INC – Rapport final de contrôle qualitatif d’activités du 29 novembre 2013, en marge des travaux réalisés par Construction YSYS pour le projet de prolongement de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rue Est afin que soient vérifiés les degrés de compacité des matériaux granulaires mis en œuvre comme sous-fondation granulaire;

## **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – La Municipalité régionale de comté d’Abitibi-Ouest a procédé à l’élection d’un nouveau préfet, lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2014. M. Jaclin Bégin, maire de Ste-Germaine Boulé a été élu en tant que nouveau préfet de la MRC d’Abitibi-Ouest;

FQM – À la suite de la période d’élections qui se terminait le 15 janvier dernier, 28 représentants ont été élus au sein du conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités. M. Jaclin Bégin, maire de Ste-

Germaine Boulé et préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest ainsi que M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC du Témiscamingue, ont été élus en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'administration de la FQM;

MRC – Lettre de remerciement de M. Jaclin Bégin remerciant la municipalité pour son appui lors de sa mise en candidature à un poste au sein du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), pour lequel il a été élu.

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

#### **Résolution n° 028-14**

#### **Lac Mégantic – Support financier**

**Attendu qu'** une participation au soutien financier à Lac Mégantic avait été énoncée lors de la première séance d'ajournement du 9 septembre 2013, tenu le 18 septembre 2013;

**Attendu que** le conseil municipal avait alors accepté de revoir la situation de Lac-Mégantic lors du budget de 2014 et de voir le type d'aide qui pourrait leur être apporté;

**Considérant que** des sommes ont été prévues lors de l'approbation du budget 2014, le 31 janvier dernier, afin d'appuyer plusieurs organismes en essayant de partager équitablement ces sommes;

#### **Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de donner une somme de cents dollars (100 \$) au *Fonds Avenir Lac-Mégantic*, à l'attention de Madame Colette Roy-Laroche, mairesse, somme qui sera acheminée par courrier à l'adresse : 5527, rue Frontenac, bureau 200, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6.

#### **Corporation du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest – Demande de participation financière pour 2014**

Puisque le conseil municipal avait accepté, à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, de prévoir la dépense pour les frais d'adhésion, lors de l'adoption du budget le 31 janvier 2014, la participation demandée pour l'année 2014 est de sept mille neuf cent trente-deux dollars (7 932 \$) dont le paiement sera effectué en trois versements égaux de deux mille six-cent quarante-quatre dollars (2 644 \$) en janvier, mai et septembre 2014 et seront acheminés par courrier à la corporation.

#### **Soutien financier à Liaison-Justice, service de médiation citoyenne pour Option-Dialogue**

Le conseil municipal a mentionné, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, que la demande d'aide financière serait considérée lors de l'élaboration du budget le 31 janvier 2014. Considérant que nous n'avons pas contribué par les années passées, le conseil municipal a statué que la demande de soutien financier ne sera pas tenu en compte. Une lettre leur sera envoyée à cet effet.

**Résolution n° 029-14**

**Soutien financier au Comité Jeunesse en milieu rural MRC d'Abitibi-Ouest**

**Attendu que** le conseil municipal a mentionné, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, que la demande d'aide financière serait considérée lors de l'élaboration du budget 2014;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte de donner une somme de cents dollars (100 \$) au Comité Jeunesse en Milieu Rural d'Abitibi-Ouest.

**Résolution n° 030-14**

**Demande de souscription à la campagne de financement de la Fondation du Docteur-Jacques-Paradis**

**Attendu que** la demande de souscription à la campagne de levée de fonds 2013-2016 a été soumise lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et que le conseil municipal a mentionné qu'il réévaluerait cette demande dans le cadre du budget 2014;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Carolle Hamel et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte de contribuer à la 9<sup>e</sup> Campagne de Levée de fond de la fondation pour un montant de trois-cent dollars (300 \$), qui leur sera acheminé par courrier.

**Résolution n° 031-14**

**Carrefour Jeunesse Emploi – Place aux Jeunes**

**Attendu que** le conseil municipal a mentionné, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, que la demande de partenariat par une contribution financière serait considérée lors de l'élaboration du budget 2014;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte de contribuer à la demande de partenariat pour le projet Place aux Jeunes 2013-2014 de Carrefour Jeunesse Emploi, pour un montant de deux cent dollars (200 \$) qui leur sera acheminé par courrier.

**Société d'histoire et du Patrimoine – Demande de soutien financier**

Le conseil municipal a accepté, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2014,

de revoir la possibilité de contribuer financièrement auprès de la Société d'histoire et du Patrimoine de La Sarre lors de l'élaboration du budget 2014. Considérant que nous n'avons pas contribué par les années passées, le conseil municipal a statué que la demande de soutien financier ne sera pas tenu en compte. Une lettre leur sera envoyée à cet effet.

**Résolution n° 032-14**

**Club de Patinage Artistique de La Sarre –  
Demande de commandite**

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte la demande de commandite du CPA, dans le cadre de leur spectacle pour souligner leur 40<sup>e</sup> anniversaire d'existence qui sera célébré le samedi 12 avril 2014 au Colisée de La Sarre, pour une commandite dans la catégorie « *Bronze* » pour un montant de cent dollars (100 \$) qui leur sera acheminé par courrier.

**Résolution n° 033-14**

**Club Nautique Lac Abitibi – Adhésion et  
nomination d'un (e) représentant (e)**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte d'acquitter les frais de trente dollars (30 \$) pour l'acquisition d'une carte de membre annuelle de l'organisme. Madame Louisa Gobeil, représentante actuelle de la municipalité au sein du Club Nautique, demeurera en poste pour l'année 2014, jusqu'à avis contraire. S'il y a lieu, l'élection d'un nouveau représentant se fera lors d'une assemblée ultérieure.

**Résolution n° 034-14**

**Fondation canadienne du rein Section  
Abitibi-Témiscamingue – Demande de  
permis de sollicitation porte-à-porte**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Carolle Hamel et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise la *Fondation canadienne du rein Section de l'Abitibi-Témiscamingue* à faire de la sollicitation auprès des citoyens de Palmarolle par le biais du porte-à-porte, dans les semaines du 23 mars au 6 avril 2014, dans le cadre de leur campagne annuelle de financement.

**Résolution n° 035-14**

**CRÉ – Appui au projet de développement  
d'un centre de radiothérapie en Abitibi-  
Témiscamingue**

**Considérant que** le taux de mortalité associé au cancer en Abitibi-Témiscamingue est supérieur à la moyenne québécoise et que sur les neuf cents (900) cas de cancer comptabilisés dans la région en 2013, cinquante pourcent (50 %) nécessitaient des traitements de radiothérapie;

**Considérant que** plusieurs personnes de la région refusent de se déplacer dans les autres régions du Québec pour y recevoir des traitements de radiothérapie;

- Considérant que** l'Abitibi-Témiscamingue est l'une des rares régions de la province à ne pas disposer de services de radiothérapie;
- Considérant** les besoins actuels et anticipés au cours des prochaines années de la population régionale face à cette importante maladie;
- Considérant** le projet de développement d'un centre de radiothérapie, mené par l'Agence de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda, sur le site du Pavillon Lemay-Juteau;
- Considérant que** le déploiement de services de radiothérapie fait consensus en Abitibi-Témiscamingue;
- Considérant que** la mise en place d'un tel centre contribuera à augmenter les traitements qui y seront donnés;
- Considérant qu'** il est nécessaire d'apporter des solutions répondant aux besoins des résidentes et résidents touchés par le cancer, par respect pour ces personnes, pour leurs familles et leurs proches;
- Considérant que** le cancer figure parmi les priorités du réseau de la santé;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu ;

Que la municipalité de Palmarolle :

- fasse siens les résultats recherchés par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et par le Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda visant l'implantation d'un centre de radiothérapie;
- anticipe une réponse favorable du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec afin que les services débutent dès 2018.

**Résolution n° 036-14**

**Appui au projet de Technicom Nord-Ouest Inc pour l'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité**

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal appui le projet de Technicom Inc pour l'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité, les autorisant à faire une demande auprès de la CPTAQ pour l'obtention des permis nécessaires pour effectuer tous les travaux;

Que Monsieur le Maire Marcel Caron et Madame Jennifer Boudreau, technicienne-comptable et directrice générale par intérim, soient mandatés pour signer tous les documents requis et les formulaires exigés par la CPTAQ ainsi que par Technicom Nord-Ouest Inc permettant la poursuite du projet;



**Résolution n° 037-14****Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 janvier 2014**

- Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 31 janvier 2014, présentés par la technicienne comptable, Jennifer Boudreau, soient acceptés tel que présenté :

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer**

COMPTES NON PAYÉS au 31 décembre 2013	<b>440 380.32 \$</b>
<i>Moins</i> : Paiements autorisés réellement payés le 13 janvier 2013	<u>323 904.01 \$</u>
Balance des comptes du 31 déc. 2013 à payer dans le futur	<b><u>116 476.31 \$</u></b>
<i>Moins</i> : Facture d'Aréo-Feu payée par erreur	3 498.69 \$
<i>Moins</i> : Facture d'Ysys qui devait être payée	<u>28 537.68 \$</u>
Balance à payer	<b>84 439.94 \$</b>
<i>Plus</i> : Factures à payer comptabilisées en janvier 2014	248 602.35 \$
<i>Moins</i> : Paiements de factures de janvier dues en janvier	<u>21 532.83 \$</u>
Comptes à payer au 31 janvier 2014	<b><u>311 509.46 \$</u></b>
<i>Moins</i> : Montant à autoriser pour paiement au 3 février 2014	<u>190 370.23 \$</u>
Solde du 31 janvier 2014 NON PAYÉ	<b><u>121 139.23 \$</u></b>

**Salaires et rémunération versés en janvier 2014**

Rémunération des élus	990.64 \$
Salaires des employés	<u>11 054.80 \$</u>
<b>Total des salaires</b>	<b>12 045.44 \$</b>

**Factures payées en janvier 2014 devant être approuvées au conseil municipal du 3 février 2014**

Agence de revenu du Canada	1 482.89 \$
Aréo-Feu	3 498.69 \$
Bell Mobilité	135.73 \$
Fiducie Desjardins	556.80 \$
Hydro-Québec	15 713.54 \$
Revenu Québec	3 538.58 \$
Télébec Ltée	105.29 \$
Ysys Corporation	<u>28 537.68 \$</u>
<b>Total</b>	<b>53 569.20 \$</b>

**RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

**PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

**Résolution n° 038-14**

**Autorisation d'achat d'appareils respiratoire pour les pompiers**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'achat de nouveaux appareils respiratoires pour les pompiers pour un montant d'environ quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), incluant les taxes et les frais de transport, tel qu'il a été prévu au budget 2014.

**Résolution n° 039-14**

**Demande d'appui financier du Club Les Montagnards**

**Attendu que** le conseil municipal a mentionné, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, que la demande d'aide financière serait considérée lors de l'élaboration du budget 2014 et que celui-ci a mentionné qu'il gardait sous réserve l'aide qui pourrait être accordée;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal ne contribuera pas financièrement au Club Les Montagnards pour les rénovations de la bâtisse et du terrain puisque celles-ci ont déjà été finalisées mais s'engage à contribuer en offrant son engagement à entretenir l'entrée du garage située à l'arrière de l'édifice municipal, en s'assurant que celle-ci sera toujours accessible et exempte d'amoncellement de neige obstruant l'entrée du sentier.

**Résolution n° 040-14**

**Loisirs de Palmarolle Inc. – Utilisation du circuit routier pour l'activité annuelle « Go les Jambes »**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'organisme Les Loisirs de Palmarolle Inc. à utiliser le circuit routier de la rue du Domaine Rock Paradis et du Petit rang 8 Ouest pour leur activité « *Go les Jambes* » qui aura lieu le samedi 10 mai 2014. Puisque la circulation sera restreinte de la 7<sup>e</sup> Avenue Ouest à la 12<sup>e</sup> Avenue Ouest ainsi qu'au rang 9 et au chemin des Linaigrettes, la participation de la brigade d'incendie est prévue et sera assurée par l'organisme comme stipulé dans leur demande d'autorisation.

**Résolution n° 041-14**

**Loisirs de Palmarolle Inc. – Projet de chambre des joueurs à l'aréna pour la Ligue hockey social vétérans Palmarolle**

**Attendu que** le projet a été monté conjointement entre la *Ligue hockey social vétérans Palmarolle* et *Les Loisirs de Palmarolle Inc.*;

**Attendu que** les travaux seraient supervisés par les joueurs de la ligue eux-mêmes bénévolement en collaboration avec Les Loisirs de Palmarolle Inc., qui eux, se chargeront de faire exécuter les raccordements d'égouts, d'eau et d'électricité;

**Considérant qu'** il devra y avoir un protocole d'entente établi avant le 1<sup>er</sup> mars 2014 concernant les assurances, l'entretien et réparation, le ménage, les fournitures, etc, entre *Les Loisirs de Palmarolle Inc.* et la *Ligue hockey social vétérans Palmarolle*;

**Considérant qu'** aucun soutien financier n'est demandé mais seulement une autorisation pour la réalisation du projet;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise *Les Loisirs de Palmarolle Inc.* et la *Ligue hockey social vétérans Palmarolle*, à réaliser leur projet de chambre des joueurs pour les vétérans, à l'aréna Rogatien Vachon de Palmarolle, aux conditions suivantes exigées par la municipalité :

- La mise en place de « portes panique » d'urgence;
- La mise en place d'une ou des enseignes indiquant la sortie;
- La mise en place d'un système de ventilation qui évacue à l'extérieur;
- L'isolation du plancher suffisante pour insonoriser puisque la chambre sera au 2<sup>e</sup> étage et que les joueurs y circuleront en patins;

**Résolution n° 042-14**

**Autorisation d'achat d'un système de protection d'incendie Safety First pour le restaurant de l'aréna**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte l'achat de système de protection d'incendie Safety First pour le restaurant de l'aréna Rogatien Vachon pour un montant de trois mille six cent cinq dollars et cinquante-huit cents (3 605.58 \$) incluant les taxes et autorise Madame Jennifer Boudreau, technicienne comptable / directrice générale par intérim, à effectuer l'achat et à payer le fournisseur.

**Résolution n° 043-14**

**Réitération de l'offre d'achat pour les terrains du 193, 195 et 197 de la route 393 à Palmarolle**

**Attendu que** *Les Appartements Gérald-Paul* avait demandé une rencontre avec la direction de la Municipalité en décembre 2013;

**Attendu que** cette rencontre n'a jamais eu lieu considérant le départ en congé-maladie du directeur général le 10 décembre 2013 et de la fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes pour une période de deux (2) semaines;

**Considérant que** suite à ces événements, la période de validité de trente jours (30) jours de la résolution 303-13 pour conclure l'achat des terrains qui était effective du 12 décembre 2013 au 12 janvier 2014 était échue;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte d'accorder à *Les Appartements Gérald-Paul* un délai supplémentaire de soixante (60) jours à partir de la date d'échéance du 12 janvier 2014, ce qui reporte la date limite au 12 mars 2014 pour l'acquisition des terrains identifiés comme les Blocs 109-10, 109-11 et 109-12 correspondants respectivement aux numéros civiques 193, 195 et 197 de la route 393 à Palmarolle.

**Résolution n° 044-14**

**Nomination d'un(e) directeur (trice) général(e) par intérim**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal nomme Madame Jennifer Boudreau, technicienne-comptable, en tant que directrice générale par intérim pour combler le poste du directeur général actuel qui est présentement en congé maladie pour une période indéterminée et ce, depuis le 10 décembre 2013. Son salaire sera ajusté en fonction du salaire présentement en vigueur pour le directeur général et ce, rétroactivement au 10 décembre 2013.

#### **Résolution n° 045-14**

#### **Autorisation de signature pour les documents de convention réseaux de distribution aériens / promoteurs**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Carolle Hamel et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal mandate Monsieur le Maire Marcel Caron et Madame Jennifer Boudreau, technicienne-comptable / directrice générale par intérim, afin de signer tous les documents requis et les formulaires exigés par Hydro-Québec et Télébec pour l'implantation de poteaux pour la ligne électrique et de téléphone dans le nouveau développement de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle.

#### **Demande d'un employé municipal pour emprunter une remorque appartenant à la municipalité**

Le conseil municipal n'autorise pas l'employé Jean-Gabriel Grenier à utiliser la remorque de vingt (20) pieds appartenant à la municipalité pour une journée de fin de semaine à des fins personnelles. De surcroît, le conseil a décrété que le prêt de matériel ou de machinerie appartenant à la municipalité ne sera pas prêté à qui que ce soit dans le futur, et ce, pour des raisons de sécurité et de responsabilités civiles.

#### **Autorisation d'embauche à temps partiel, d'un officier en bâtiment**

Le conseil municipal a statué que l'embauche d'un inspecteur municipal et officier en bâtiment qualifié et d'expérience, à temps partiel, partagé avec la municipalité de Gallichan sera reporté afin d'étudier la situation en détail avant de se prononcer.

#### **AVIS DE MOTION / ADOPTION DE RÈGLEMENT**

#### **Projet de règlement n° 278 abrogeant le règlement n° 256 concernant le contrôle des animaux domestiques**

Le conseil municipal a statué que le projet de règlement n° 278 concernant le contrôle des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité sera reporté à une séance ultérieure afin de permettre l'étude du dossier plus en profondeur, permettant de fixer les prix des licences pour chiens ainsi que les fonctions du contrôleur responsable.

#### **VARIA**

#### **Résolution n° 046-13**

#### **Autorisation d'achat d'une imprimante**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense prévue au budget 2014 pour l'achat d'une nouvelle imprimante commerciale pour le bureau municipal auprès de la compagnie Xérox Canada et autorise Madame Jennifer Boudreau d'effectuer l'achat et de payer le fournisseur.

**Résolution n° 047-13**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 21 heures 15 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Jennifer Boudreau  
Technicienne-comptable  
Directrice générale par intérim